

8^{ème} OPEN en OUCHE (-2200)

Septembre 2019 – Le Fresne

REGLEMENT INTERIEUR

❖ Article 1

L'Association Echecs Le Fresne-Conches - Tour du Pays d'Ouche (*code FFE S27053*), organise le 8^{ème} Open en Ouche (-2200), du Samedi 21 au Dimanche 22 septembre 2019, homologué auprès de la Fédération Française des Échecs sous la référence 49524 et comptant pour le classement FIDE.

Lieu des rencontres : Mairie - Salle des fêtes, 2 rue de l'Eglise, 27190 Le Fresne.

❖ Article 2

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors du 88^{ème} congrès de la FIDE (Antalya – Turquie) et applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (*Règles C.04 FIDE*) (forts-faibles, aucune protection de club et de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)). Appariements et classements assistés par ordinateur (*programme PAPI 3.3.6*).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Tout joueur se présentant après 9h15 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

Tous les joueurs devront être titulaires d'une licence A valide pour la saison en cours, prise à la FFE ou auprès d'une fédération reconnue par la FIDE. Dans le cas contraire la prise de licence sur place sera possible.

❖ Article 3

Cadence : 60 minutes + 30 secondes par coup, dès le premier coup.

Points de match :

Victoire	= 1 points
Partie nulle	= 0,5 point
Défaite	= 0 point

❖ Article 4

- Vérification des licences : Samedi de 8h30 à 9h15
- Clôture des inscriptions : Samedi à 9h15 précises
- Remise des prix : Dimanche (*30 minutes après la fin de la dernière ronde*).
- Horaires de Jeu :

Ronde 1 - Samedi à 9h30
Ronde 2 - Samedi à 13h15
Ronde 3 - Samedi à 16h45

Ronde 4 - Dimanche à 9h30
Ronde 5 - Dimanche à 13h15
Ronde 6 - Dimanche à 16h45

❖ Article 5

Droits d'inscriptions :

- Adultes : **26 euros (sur place 30 euros)** - Jeunes : **13 euros (sur place : 15 euros)**
- Gratuit pour les membres de l'équipe du Pôle Espoirs de la Ligue de Normandie sur présentation du coupon.
- Gratuit GMI & MI, si inscription 48h à l'avance.

Répartition des prix :

- La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant le début de la 4^{ème} ronde.
- Tous les prix du tournoi sont attribués à la place et ne sont pas cumulables.
- Les prix non attribués ne seront pas redistribués.
- Pour qu'une catégorie de prix Elo soit décernée, un minimum de 4 joueurs est requis dans cette catégorie.
- La totalité des droits d'inscription (après retenue des frais fixes : arbitrage, homologation) sera redistribué en prix.
- Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : prix du classement général, prix par tranches ELO, prix spéciaux.

❖ Article 6

Départage des ex-æquo (*par priorité décroissante*) :

Confrontation directe, Nb. de victoires ; Nb. de parties jouées avec les noirs ;
Buchholz tronqué ; Buchholz ; Sonneborn-Berger ; Moyenne Elo des adversaires

❖ Article 7

Particularités locales :

- **Un forfait est déclaré à partir d'un retard de 5 minutes.**
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Respecter la charte du joueur d'échecs (*affichée sur le lieu du tournoi*).
- Le match nul par accord mutuel est autorisé.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la FFE des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. Le résultat de

l'adversaire sera déterminé par l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de chaque ronde.
- Avoir une attitude et une tenue convenable.
- Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu.
- Interdiction à un joueur de sortir de l'aire de jeu durant sa partie, sans autorisation de l'arbitre.
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu.
- Signalement des abandons non justifiés auprès du Directeur des Titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

❖ **Article 8**

Arbitre Principal : CHATEL Philippe (*Arbitre Fédéral Open 1 agé FIDE*).

❖ **Article 9**

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés. Ceux-ci ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

❖ **Article 10**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Conches en Ouche, le 21 septembre 2019

L'Arbitre Principal
Philippe CHATEL

L'Organisateur